



Le 20 mai 2021

CONVOCAATION

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE EN VISIOCONFÉRENCE LIGUE AUVERGNE RHÔNE ALPES Samedi 19 juin 2021 de 9h00 à 13h00

Mesdames, Messieurs les présidentes et présidents des clubs de la ligue Auvergne Rhône Alpes handball,

Dans le contexte de crise sanitaire actuelle, l'Assemblée Générale Ordinaire aura lieu en visioconférence le samedi 19 juin 2021 de 9h00 à 13h00 : **les votes se dérouleront grâce à un outil de vote à distance durant l'Assemblée Générale.**

L'article 13 du règlement intérieur de la ligue Auvergne Rhône-Alpes permet le recours au vote électronique tout en respectant les délais habituels de convocation.

Vous trouverez ci-après le rétro-planning et la procédure proposés :

A partir du Lundi 31 mai 2021

Mise à disposition des documents

Les documents seront mis en ligne sur le site www.aura-handball.fr (Menu « La Ligue », « Assemblée Générale » « Assemblée Générale 2021 », ou directement en cliquant sur : <https://bit.ly/2ScwBY2>).

Du 1er juin au 15 juin 2021

Questions / Réponses

Afin de pouvoir échanger avec vous sur les différentes propositions qui seront soumises à votre approbation, nous vous invitons à formuler vos questions de deux façons :

1. **Par courriel** : envoyez votre question à partir de votre boîte standardisée (51xxxx@ffhandball.net) à l'adresse votes@aura-handball.fr

Les réponses seront mises en ligne sur la Foire aux Questions, que vous retrouverez sur la page d'information de l'AG 2021 : <https://bit.ly/2ScwBY2>

2. **Lors de deux webinaires "Assemblée Générale 2021"**

- **Jeudi 3 juin 2021 à 19h00**
- **Lundi 7 juin 2021 à 19h00**

Afin de recevoir le lien de connexion aux webinaires, merci de vous inscrire : <https://forms.gle/3TgiXDBtgBVWtgwJ6>

LIGUE AUVERGNE RHÔNE ALPES HANDBALL

5100000@ffhandball.net – www.aura-handball.fr
N° SIREN : 314 247 032 - Code NAF 9312 Z
Organisme de formation enregistré sous le n°82 38 04103 38

Siège Social

430 rue Aristide Bergès – ZAC Pré Millet
38330 MONTBONNOT ST MARTIN
T. +33 (0)4 76 33 63 63
N° SIRET 314 247 032 00027

Établissement de Bron
34 rue du 35ème régiment d'aviation
Parc du Chêne - 69500 BRON
SIRET 314 247 032 00035

Établissement de Clermont-Ferrand
64 Rue des Courtiaux
63000 CLERMONT-FERRAND
SIRET 314 247 032 00050

Mercredi 2 juin 2021

Envoi de l'ordre du jour

Jeudi 3 juin et Lundi 7 juin 2021

Organisation des webinaires

Mardi 15 juin 2021

Fermeture de la période de questions

Mercredi 16 juin 2021 de 19h30 à 20h30

Test pour les clubs de l'outil de vote Quizzbox

Samedi 19 juin 2021 de 8h à 9h

Test pour les clubs, de l'outil de vote Quizzbox

Samedi 19 juin 2021 à 9h

Vérification du quorum

Samedi 19 juin à 9h15

Ouverture de l'Assemblée Générale

Délégués des clubs

Rappel de l'article 9.2 des statuts de la Ligue AURA

9.2 Délégués

Chaque association affiliée délègue à l'assemblée générale régionale un représentant spécialement mandaté par son instance dirigeante.

Peuvent seules être déléguées des personnes majeures, jouissant de leurs droits civiques, et licenciées à la fédération dans l'association affiliée qu'elles représentent.

Représentation des clubs

Les clubs (nationaux, régionaux et départementaux) ont la possibilité de se faire représenter (procuration). **Le délégué d'un club ne peut présenter qu'une seule procuration.**

[Vous trouvez en annexe le modèle de procuration à remplir et à renvoyer impérativement avant le 15 juin 2021.](#)

Nombre de voix

Chaque association dispose, pour les votes, d'un nombre de voix déterminé par le barème suivant (nombre de licences au 30/04/2021) :

Pour l'ensemble des licenciés « pratiquant » et « dirigeant » :

- de 7	à	20 licenciés	1 voix
- de 21	à	50 licenciés	2 voix
- de 51	à	100 licenciés	3 voix
- de 101	à	150 licenciés	4 voix
- de 151	à	200 licenciés	5 voix
- de 201	à	500 licenciés	1 voix supplémentaire par 50 ou fraction de 50
- de 501	à	1 000 licenciés	1 voix supplémentaire par 100 ou fraction de 100
- au-delà	de	1000 licenciés	1 voix supplémentaire par 500 ou fraction de 500

Pour les licenciés « événementiels » :

- de 100 à 500	: 1 voix
- au-delà de 500	: 2 voix

Finances

Seules les associations affiliées, en règle avec la trésorerie de la ligue, peuvent prendre part aux votes (date limite pour être en règle : **Mercredi 16 juin 2021 à 17h00**).

Nous comptons sur votre participation : il nous faut assurer tous ensemble la reprise de nos activités. Prenez soin de vous et de vos proches.

Alain RIPERT,
Président de Ligue Auvergne Rhône Alpes Handball

